

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/031

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10 avril 2026

**PRESENTS** : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTES EXCUSEES** : Françoise THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent GRILLON et Nadine ZILBER ayant donné pouvoir à Sylvie CHAPPAZ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mariia CARENINI

---

### OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE)

Rapporteur : Jérôme BAMBERGER

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE),  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant au sein dudit syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE DE :**

- **Désigner** Monsieur Jérôme BAMBERGER, Conseiller municipal, en qualité de délégué de la commune au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE).
- **Charger** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au SYANE.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Christian BREUZA

Secrétaire de séance  
Mariia CARENINI



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 20 AVR. 2026 Date de publication